

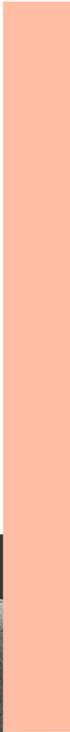
Rapport annuel 2021 de l'Adan



adan.eu



L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIFS NUMÉRIQUES



L'Adan (Association pour le Développement des Actifs Numériques) rassemble les professionnels des actifs numériques et de la blockchain en France et en Europe. Ses adhérents composent une vaste palette d'activités, notamment les marchés, la conservation, le paiement, la gestion, les outils d'analyse, l'accompagnement des projets et des utilisateurs et la sécurité.



Sommaire

Les marchés de crypto-actifs en 2021 **5**

» **La crypto en France : Structuration du secteur et adoption par le grand public** **6**

- Chiffres clés en 2021 **6**
- Événements importants des membres de l'industrie française en 2021 **7**
- Événements importants des membres de l'industrie française en 2021 **8**

» **L'industrie mondiale des crypto-actifs en 2021** **9**

- Chiffres clés **9**
- Événements importants concernant les marchés des crypto-actifs : **11**
- L'année 2021 peut être résumée à travers 6 grandes thématiques : l'institutionnalisation, le financement, la croissance, la réglementation, la géopolitique et l'innovation. **11**

Édito **14**

Les sujets clés traités par l'Adan en 2021 **16**

» **Sujet #1 - Contribuer à la construction en cours d'un cadre européen pour les marchés des crypto-actifs** **17**

- Un renforcement de l'action politique de l'Adan **17**

- Être force de proposition sur les débats relatifs au paquet sur la finance numérique **17**
- Participer à la construction d'un cadre LCB-FT harmonisé pour les crypto-actifs **18**
- Porter la voix de l'industrie dans les investigations relatives à l'euro numérique **19**

» **Sujet #2 - Contribuer à l'évolution de la réglementation applicable au niveau national** **20**

- Se positionner sur les évolutions du régime des PSAN **20**
- Rester force de proposition s'agissant du dispositif LCB-FT applicable aux PSAN **22**

» **Sujet #3 - Renforcer la mission pédagogique de l'Association pour faciliter la compréhension des opportunités liées aux crypto-actifs** **23**

- Introduction aux systèmes distribués - publié le 12 février 2021 **23**
- Taxonomie des crypto-actifs sur blockchain - publié le 23 mars 2021 **24**
- L'avènement de la finance décentralisée (DeFi) : quels cas d'usage ? - publié le 29 octobre 2021 **24**
- Quels sont les risques non-financiers liés à l'essor de la DeFi ? - publié le 10 décembre 2021 **24**
- Les non-fongible tokens (NFT) : la rareté numérique - publié le 15 novembre 2021 ; **25**
- La LCB-FT à l'épreuve des activités sur crypto-actifs : quels risques pour

Sommaire

• quelle réglementation ? - publié le 2 juillet 2021 ;	25	• Les After'Adan	38
• Impacts et enjeux écologiques des technologies blockchains - publié le 20 avril 2021 ;	25	• Conférences en ligne	39
• Les protocoles blockchain et leur empreinte énergétique - publié le 29 septembre 2021 ;	26	• Réunion de rentrée de l'Association	41
• Les cas d'usage crypto-blockchain visant à améliorer la transition énergétique - publié le 30 juillet 2021 ;	26	• Participations / invitations	42
» Sujet #4 - Participer à la construction d'un cadre fiscal et comptable adapté pour les particuliers et les professionnels	27	» Communication	47
		• Canaux	47
		» Équipe	50
		» Comités et groupes de travail	53
		• Comités et GT internes	53
		» Organisation, fonctionnement et mandats des Comités et des groupes de travail de l'Adan en 2021	56
		• Participations aux Comités et GT d'autres instances	58
		• Comités périodiques avec les autorités	59
		» Adhérents	60
		• Les membres fondateurs	60
		• Liste des membres de l'Adan	61
		» Radar de l'Adan	64
		• État des lieux de membres de l'association	64
L'Adan	28		
» À propos de l'Adan	29		
» Le quotidien de l'Association	30		
» Résumé des travaux	31		
» Parutions et citations dans la presse	34		
» Événements	36		
• Événements organisés par l'Adan	36		
• La première édition du Crypto& Finance Forum	37		



01

Les marchés de crypto-actifs en 2021

La crypto en France : Structuration du secteur et adoption par le grand public

Chiffres clés en 2021



1 Français sur 5
déclare être prêt
à changer de banque
pour un établissement
plus "crypto-friendly"

+1,2 Mds € de fonds levés
1100+ emplois créés



Nombre d'emplois directs créés par le panel d'entreprises crypto interrogées depuis 2019



8%

des Français
ont déjà investi
dans les cryptos



77%

des Français
ont entendu
parler des cryptos



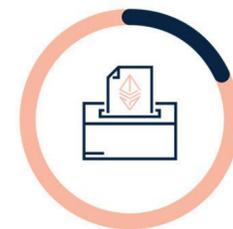
46,7%

n'ont pas investi car
ils ne connaissent
pas suffisamment
le fonctionnement
des cryptos



30%

des Français
envisagent d'investir
dans les cryptos



Pour
18,4%

le sujet crypto aura
une influence dans
leur choix électoral



97%

des entreprises
recrutent



93%

des entreprises
recherchent des
profils tech



83%

des entreprises
ont des difficultés à
rouver des candidats



85%

des emplois actuels
sont en France

Événements importants des membres de l'industrie française en 2021

-  **Arquant Capital** : En mai, Arquant Capital s'est vu délivrer l'agrément SGP auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.
-  **Atlendis Labs** : Atlendis labs a levé 4,4 millions d'euros pour apporter des prêts non-collatéralisés en crypto-actifs dans la finance décentralisée.
-  **Coinhouse** : le chiffre d'affaires de Coinhouse a connu une croissance de 600% par rapport à 2020.
-  **Compta Crypto** : Compta Crypto a lancé son outil conçu pour la déclaration fiscale et comptable des crypto traders professionnels. Pour ce faire, Compta Crypto a réalisé sa première levée de fonds.
-  **Futurz** : Futurz a été intégré dans le F40 de station F.
-  **iEx.ec** : iExec a lancé son premier produit, l'Oracle Factory, une interface permettant aux développeurs de créer leurs propres oracles en moins de 5 minutes, à partir de n'importe quel type de données, au moyen des seules URL et clé d'API. La clé d'API et les données collectées sont protégées grâce

à la technologie TEE (Trusted Execution Environments), garantissant que celles-ci restent confidentielles et incorruptibles. Avec l'Oracle Factory, iExec vise à répondre aux besoins d'oracles personnalisés en permettant de créer facilement et rapidement des oracles à partir de n'importe quel type de données.



» **Jarvix** : les équipes de Jarvix se sont renforcées, portant l'entreprise à 5 permanents.



» **Just Mining** : Just Mining a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers pour les services d'achat et vente, de conservation et d'échange d'actifs numériques et a lancé une solution de lending permettant de percevoir des revenus passifs sur des stablecoins.



» **Kaiko** : Kaiko a annoncé la distribution des données de pools de liquidité des échanges décentralisés (DEX). Ces données apportent une transparence indispensable des DEX pour les institutions financières.

Événements importants des membres de l'industrie française en 2021



» **Ledger** : Ledger a réalisé une levée de fonds de 380 millions de dollars en série C.



» **LiquidShare** : LiquidShare a procédé à l'expérimentation Banque de France sur la Monnaie Digitale de Banque Centrale (MNBC) et au lancement de Registry by LiquidShare pour la gestion digitalisée de la tenue de registres.



» **LMD Avocats** : LMD Avocats a renforcé ses équipes en accueillant de nouveaux collaborateurs.



» **Nomadic Labs** : Nomadic Labs a procédé au lancement sur la blockchain Tezos de la plateforme NFT Quartz d'Ubisoft.



» **Paladin** : le protocole Paladin réalise une levée de fonds de 2,55 millions de dollars avant de lancer son protocole délégation de droit de vote dans la finance décentralisée en septembre 2021.



» **Synaps** : Synaps a lancé son protocole d'identité décentralisée Anima. Ce protocole permet aux utilisateurs de créer une identité digitale certifiée basée sur les données d'un KYC,

et de partager tout ou partie de ces informations avec des services Web3 lorsqu'une identification est requise. Ce dID utilise le wallet crypto de l'utilisateur comme système d'authentification et de chiffrement. Cette année, Anima a été lancé sur MetaMask et Ledger.



» **Wagmi Studio** : Wagmi Studio a noué des partenariats avec plusieurs acteurs de l'écosystème : Binance Connect, Stripe, Casino, etc...



» **Waltio** : Waltio a présenté son guide fiscal gratuit sur les crypto-actifs et la Defi avec le cabinet ORWL Avocats pour comprendre la fiscalité des nouveaux revenus en actifs numériques.



» **We fundia** : Pour compléter sa plateforme de crowdlending B2B We fundia a lancé en 2021 Re fundia : une marketplace d'émission et d'échanges de Debt Security Tokens (obligations, titres participatifs, créances, crédits carbone, ...) pour libérer le financement des entreprises (marché secondaire).

L'industrie mondiale des crypto-actifs en 2021

Chiffres clés

+ 235%¹

La progression
des cours du
bitcoin en 2021

+ 640%²

La progression
des cours de
l'ether en 2021

8 839 000

Le nombre d'ethers
stackés³ au 31
décembre 2021

1. Comparaison du cours du bitcoin au 31 décembre 2020 (-28 800 \$) par rapport à son ATH de 2021 du 10 novembre 2021 (~67 600 \$)

2. Comparaison du cours de l'ether au 31 décembre 2020 (-752 \$) par rapport à son ATH de 2021 du 10 novembre 2021 (~4815 \$)

3. Le staking désigne le processus de rétention et de verrouillage de crypto-actifs afin de contribuer aux opérations d'une blockchain. Étroitement lié au mécanisme Proof-of-Stake, le staking consiste à bloquer une quantité définie de crypto-actifs dans un wallet, et de les mettre en jeu dans la validation des transactions. Les validateurs sont sélectionnés en fonction du nombre de crypto-actifs qu'ils s'engagent à mettre en jeu.

3 000
Md \$

La capitalisation
totale du marché
crypto en 2021

69,5 M \$

Le montant de
la vente du NFT
« EVERYDAYS : THE
FIRST 5000 DAYS »
de l'artiste Beeple

254
Md \$

Les actifs sous
gestion dans la finance
décentralisée (DeFi)
dans plusieurs dizaines
de protocoles

30
Md \$

L'investissement en capital-
risque dans l'industrie globale
des crypto-actifs, avec plus
de 10,5 milliards de dollars
d'investissement au seul
quatrième trimestre 2021

Événements importants concernant les marchés des crypto-actifs :

L'année 2021 peut être résumée à travers 6 grandes thématiques : l'institutionnalisation, le financement, la croissance, la réglementation, la géopolitique et l'innovation.

- L'institutionnalisation
- Le financement
- La croissance
- La réglementation
- La géopolitique
- L'innovation

1. Institutionnalisation

Les plus grandes entreprises technologiques misent sur le Bitcoin et les crypto-actifs : MicroStrategy, Tesla, Square, et de nombreuses entreprises ont décidé de placer plusieurs bitcoins dans leur trésorerie, Visa a même annoncé l'acquisition d'un Cryptopunk. En parallèle, certains acteurs traditionnels à l'instar de JP Morgan, Banque Delubac & Cie ou Goldman Sachs ont annoncé le lancement de certains services sur crypto-actifs.

2. Financement

L'IPO de Coinbase portant la société à une valorisation de 60 milliards de dollars place l'un des leaders mondiaux du secteur devant toutes les banques européennes en termes de capitalisation.

3. Croissance

La création des premiers ETF Bitcoin à la Bourse de New York offre la possibilité pour les investisseurs de s'exposer à des contrats de « futures » Bitcoin de manière indirecte (sans passer par des plateformes d'échange). La création de

ce nouvel instrument financier a mené à un nouveau record : plus d'un milliard d'actifs ont été placés sous gestion dans ces ETF en seulement deux jours.

4. Réglementation

Au niveau Européen, les discussions ont avancé progressivement concernant la proposition de Règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets). Si le 24 novembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa position sur le texte, les discussions au Parlement européen se sont éternisées, retardant ainsi le début du trilogue pour l'année 2022. Par ailleurs, un accord a été

trouvé le 24 novembre 2021 entre les institutions européennes sur le texte du Régime Pilote pour les marchés de security tokens, permettant de lever les obstacles réglementaires à l'émission et la négociation d'instruments financiers sur les réseaux blockchain. Parallèlement au Digital Finance package, le 20 juillet 2021, la Commission européenne a dévoilé sa réforme du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce paquet législatif est composé de quatre textes et tend notamment à instaurer la travel rule dans le secteur des crypto-actifs, et instituer une nouvelle autorité européenne de régulation dédiée à la LCB-FT (l'AMLA).

5. Géopolitique

Le 9 juin 2021, le Salvador - via sa « Lei Bitcoin » - est devenu le premier pays à consacrer le Bitcoin comme une monnaie à cours légal. Face à la montée en puissance des crypto-actifs - bitcoin au premier chef - la Chine a annoncé l'émission de sa monnaie numérique de banque centrale : le e-yuan.

6. Innovation

L'émergence de nouveaux marchés : L'année 2021 et le contexte haussier des marchés des crypto-actifs ont permis une accélération exponentielle des cas

d'usage au sein de l'industrie. Les jetons non fongibles (NFT) ont fait irruption dans les discussions, et les records liés à certaines ventes ont attiré une frange nouvelle d'investisseurs. En parallèle, le secteur de la finance décentralisée a connu une phase de croissance continue tout au long de l'année. A la fin de l'année, plus de 250 milliards de dollars d'actifs étaient mis sous gestion dans les différents protocoles de finance décentralisée disponibles sur les réseaux Ethereum, Tezos, Polygon, Solana, Avalanche et autres.

Édito

En janvier 2021, l'Adan soufflait sa première bougie. Une première année d'existence ayant conforté la pertinence de notre projet et la raison d'être de l'Association : celui d'établir un organisme professionnel fédérant et représentant le secteur face aux nombreux enjeux posés par l'émergence des crypto-actifs et aux obstacles à leur développement. Premier indicateur : en un an, le cercle de nos onze membres fondateurs s'est considérablement élargi, à 55 adhérents. Autre indice : l'étendue des travaux de l'Association, consignée dans notre tout premier rapport d'activité paru l'an dernier. Enfin, le tissu de relations nouées très tôt avec les autorités françaises, les institutions européennes, ou encore le secteur bancaire et financier par la voie de ses représentants et des principaux acteurs établis, nous ayant permis de nous implanter rapidement et durablement dans le paysage institutionnel.

Or, si 2020 s'était révélée décisive pour notre jeune association, nous avons certainement

sous-estimé l'ampleur de l'année 2021 qui nous attendait. Pour nos lecteurs les plus fidèles, vous noterez ainsi l'épaisseur accrue du rapport d'activité de l'Adan cette année !

2021 marque d'abord un changement de dimension pour l'Adan. Une équipe étoffée, d'abord en mars avec l'arrivée de Jules puis Hugo - respectivement Responsable administratif et financier et Chargé d'affaires réglementaires - puis en novembre lorsque Mélodie a commencé à nous accompagner sur la stratégie et les relations institutionnelles. Des membres toujours plus nombreux : 105 lorsque l'Adan a célébré son deuxième anniversaire. Une refonte de la gouvernance, avec le premier renouvellement du Conseil d'administration et la passation de Présidence de Simon. Enfin, l'organisation de notre premier Crypto & Finance Forum, qui a rassemblé plus de 230 participants à la Maison de la Mutualité malgré une situation sanitaire encore très instable, et dont le succès nous a motivés à

l'ériger comme notre grand rendez-vous annuel.

2021 s'inscrit aussi comme l'année de la réglementation. D'une part, au niveau français, le renforcement du régime des prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) - par le décret d'avril 2021 et la mise à jour du document de position de l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n'a pas empêché la recrudescence du nombre de PSAN enregistrés, porté à 28 en fin d'année. D'autre part, les contours de la réglementation européenne des marchés de crypto-actifs se sont clarifiés. En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, la publication de la réforme de la Commission européenne en juillet, puis l'actualisation de la guidance du Groupe d'Action Financière (GAFI) en octobre amorce une harmonisation salutaire au sein de l'Espace économique européen. En parallèle, le règlement MiCA (Markets in crypto-assets) fait l'objet de débats intenses depuis la parution du projet de la Commission européen en septembre 2020, mais qui

restent longuement bloqués au niveau du Parlement européen, tandis que le Conseil s'accorde sur son mandat de négociation en novembre. A contrario, les négociations autour du projet de régime pilote pour les marchés de security tokens avancent tant et si bien qu'un accord politique provisoire est trouvé en novembre. Autant de sujets sur lequel l'Adan s'est énormément investi afin d'accompagner les réflexions des autorités et porter les messages de l'industrie dans l'optique de créer une réglementation adaptée et proportionnée.

2021 marque également le premier grand chantier d'ampleur de l'Association en matière de fiscalité. Dans le contexte du Projet de Loi de Finances 2022, au travers de son groupe de travail Fiscalité et Comptabilité, l'Adan a grandement oeuvré afin de proposer des dispositions favorables au secteur des crypto-actifs. Neuf projets d'amendement préparés par l'Association ont ainsi été portés, et trois avancées importantes obtenues à l'issue des débats.

Malheureusement, 2021 n'a pas encore achevé le rapprochement et la réconciliation entre le secteur crypto et l'industrie bancaire et financière traditionnelle, malgré des efforts importants de la part des nouveaux entrants et des autorités

afin de lever les blocages existants. 2021 n'a pas non plus sonné le glas du travail pédagogique considérable qui doit encore être mené afin de solder les idées préconçues négatives qui entachent la réputation du secteur. Enfin, en 2021, les problématiques de concurrence déloyale des acteurs étrangers non-conformes à la réglementation française n'ont absolument pas été éludées.

C'est pourquoi 2022 s'annonce encore riche de défis et de travail pour l'Adan. Autour de ses 167 membres (en date de juillet 2022), notre engagement et notre détermination à faire émerger et promouvoir nos champions français et européens ne faibliront pas, malgré les difficultés qui nous attendent. Gardons le cap, restons soudés : la force de l'industrie est d'oeuvrer ensemble dans la même direction.

Bonne lecture,
Faustine



02

Les sujets clés traités par l'Adan en 2021

Sujet #1 - Contribuer à la construction en cours d'un cadre européen pour les marchés des crypto-actifs

Un renforcement de l'action politique de l'Adan

Lors de l'année 2021, l'Association a su renforcer son ancrage politique au niveau européen en multipliant ses rencontres avec la Commission européenne, les parlementaires européens et les représentants des États membres au Conseil de l'Union européenne.

Ces rencontres ont notamment permis à l'Association de faire entendre sa voix auprès des différents décideurs politiques dans la construction du cadre européen applicable aux marchés des crypto-actifs.

Être force de proposition sur les débats relatifs au paquet sur la finance numérique

Dans l'avancement des discussions sur le paquet sur la finance numérique initialement publié par la Commission européenne en septembre 2020, l'Adan a grandement contribué aux débats sur le projet de règlement MiCA pour l'élaboration des mandats de négociation du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.

Par ailleurs, l'Association s'est grandement impliquée dans l'élaboration du Régime Pilote pour les infrastructures de marchés DLT depuis la publication du projet de la Commission européenne, notamment par la promotion de son ouverture aux nouveaux entrants et de l'adaptation des textes (comme CSDR et Settlement Finality) dans le cadre de son instauration.



Participer à la construction d'un cadre LCB-FT harmonisé pour les crypto-actifs

L'année 2021 a aussi été marquée par d'importantes avancées sur la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Alors que de nombreuses affaires de blanchiment dans les secteurs financiers et non-financiers avaient impacté l'Europe, mettant notamment en exergue le manque d'harmonisation des règles et le faible niveau de coopération entre les autorités nationales pour détecter ce type d'infractions, la Commission européenne a publié le 21 juillet son paquet LCB-FT composé de quatre textes visant à harmoniser le corpus de règles en matière de LCB-FT au niveau européen.

Dans un tel contexte, l'Adan a participé à l'élaboration de ce futur cadre européen en matière de LCB-FT en s'impliquant dans les négociations sur la réforme européenne engagée tout en continuant de participer aux travaux menés par le GAFI - l'organisme inter-étatique en matière de LCB-FT - sur la révision de sa guidance sur les virtual assets et les VASP sur laquelle nous avons émis notre position une fois que les standards de l'organisme étaient finalisés.

Porter la voix de l'industrie dans les investigations relatives à l'euro numérique

Alors que la Banque centrale européenne (BCE) a lancé en juillet 2021 une phase d'investigation sur l'émission d'un euro numérique afin de mener des réflexions sur les caractéristiques que pourrait revêtir sa monnaie numérique (MNBC) au sein de l'Union monétaire européenne, l'Adan est restée soucieuse de l'impact de ces choix sur l'industrie et les utilisateurs de crypto-actifs.

A cet égard, l'Association est restée active en participant aux interrogations des autorités sur les évolutions du paysage monétaire, d'abord via sa réponse à la consultation publique de la Banque centrale européenne (BCE) sur les caractéristiques de l'euro numérique, puis par l'audition de l'Adan par l'autorité monétaire. Enfin, dans le cadre de cette phase d'investigation de la BCE, l'Adan a publié un papier de position pour alerter sur la nécessité d'émettre un euro numérique complémentaire et interopérable avec les stablecoins d'initiative privée. Cette position s'est avérée d'autant plus importante puisque quelques jours après la publication de ce document l'entreprise américaine Tether annonçait le lancement de l'EURT, le premier stablecoin massif adossé à l'euro, mettant à mal la souveraineté de l'Europe dans le secteur des actifs numériques.

Sujet #2 - Contribuer à l'évolution de la réglementation applicable au niveau national

Se positionner sur les évolutions du régime les PSAN

La loi PACTE du 22 mai 2019 est venue instaurer un premier cadre législatif pour les marchés primaires et secondaires des actifs numériques. A cet effet, le législateur a consacré les statuts d'émetteur de jetons dans le cadre d'*initial coin offerings* (ICO) et de prestataire de service sur actifs numériques qui - pour certains services proposés - doit nécessairement obtenir un enregistrement auprès de l'AMF sur avis conforme de l'ACPR.

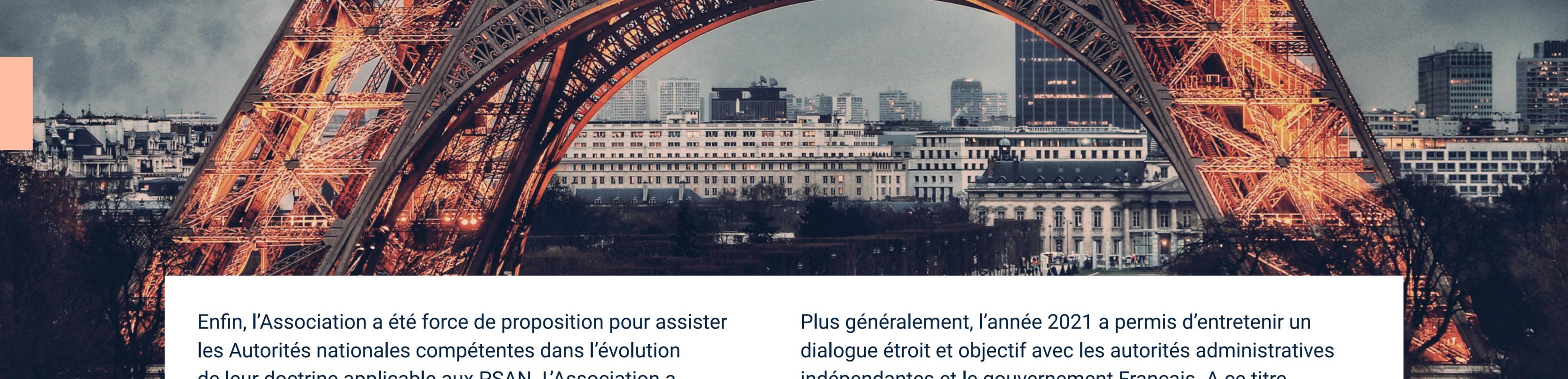
En 2021, les régime PSAN et ICO ont été renforcés par le décret du 2 avril 2021⁴ en imposant à ces acteurs de réaliser l'identification

Sur le plan national, les travaux réglementaires de l'Adan ont principalement porté sur l'accompagnement des acteurs et des autorités dans l'évolution du régime PSAN, l'évolution du dispositif de LCB-FT afin de créer un cadre adapté aux risques soulevés par cette nouvelle classe d'actifs, l'amélioration des relations entre les acteurs crypto et les banques et le renforcement de nos relations avec les acteurs - publics et privés - de la Place.

de leurs clients à chaque opération, quels qu'en soient le montant et la nature. L'Association s'est à plusieurs reprises opposée à des telles obligations, jugées trop ambitieuses pour une industrie émergente et sans fondement en termes de risques.

En parallèle, les acteurs de l'écosystème faisaient encore face à de nombreuses problématiques pouvant porter atteinte à leur développement. L'Adan a notamment pointé les défauts de supervision et l'absence de conditions de concurrence équitable entre les PSAN et les problématiques récurrentes que rencontrent les membres de l'industrie dans leurs relations avec les acteurs du monde bancaire et financier traditionnel via le groupe de travail inter-industries mis en place par le Forum Fintech ACPR-AMF ;

4. décret n°2021-387 du 2 avril 2021 « relatif à la lutte contre l'anonymat des actifs virtuels et renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »



Enfin, l'Association a été force de proposition pour assister les Autorités nationales compétentes dans l'évolution de leur doctrine applicable aux PSAN. L'Association a notamment répondu aux consultations restreintes de l'AMF sur la mise à jour de l'Ordonnance blockchain et sur la qualification juridique des services de *staking*.

Plus généralement, l'année 2021 a permis d'entretenir un dialogue étroit et objectif avec les autorités administratives indépendantes et le gouvernement Français. A ce titre, l'Adan a renforcé ses relations avec les autorités de régulation françaises en étant sollicitée dans le cadre de la révision du document de questions-réponses de l'AMF et pour la mise en place du Questionnaire LCB-FT (QLB) pour les PSAN de l'ACPR. L'Association a aussi multiplié les interactions techniques avec le Trésor (notamment pour l'application de MiCA et de la réglementation LCB-FT) et Tracfin (notamment pour la mise à jour de son système de déclaration de soupçon en ligne « ERMES »).

Rester force de proposition s'agissant du dispositif LCB-FT applicable aux PSAN

Eu égard les nombreuses obligations qui pèsent sur les PSAN en matière de LCB-FT, l'Association a souhaité accompagner les acteurs de l'industrie via la rédaction d'un guide méthodologique à l'attention des PSAN pour la constitution de leur dossier pour une demande d'enregistrement. Ce guide vise à expliquer la marche à suivre par ces acteurs pour se conformer à la LCB-FT lors du dépôt de leur dossier d'enregistrement, sans que les éléments fournis ne soient exhaustifs.

Parallèlement, le GAFI – organisme chargé de l'élaboration des recommandations internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération – a évalué la France à la lumière de ses standards afin d'examiner d'une manière précise le respect des normes du GAFI dans le cadre normatif interne de chaque juridiction et de mesurer son niveau d'efficacité.

À ce propos, l'Association a fait l'objet d'une évaluation spécifique sur le respect par les PSAN et l'industrie des crypto-actifs des recommandations du GAFI sur les virtual assets et les virtual assets service providers. Lors de cette évaluation, le GAFI a souhaité interroger l'Association sur les risques du secteur en matière de BC-FT, l'identification des bénéficiaires effectifs, l'identification et le traitement des personnes politiquement exposées, l'application des mesures en matière de gel des avoirs, les relations entre l'industrie et les autorités de régulation (ACPR/AMF) ainsi qu'avec TRACFIN et les autorités répressives.

La réglementation applicable aux crypto-actifs étant désormais de plus en plus dense, l'Adan a publié sa page Réglementation qui recense l'ensemble des textes publics encadrant les marchés des crypto-actifs en France et en Europe.

Sujet #3 - Renforcer la mission pédagogique de l'Association pour faciliter la compréhension des opportunités liées aux crypto-actifs

Alors que le secteur des crypto-actifs est en constante évolution, faisant émerger de nouveaux cas d'usage de manière quotidienne, le rôle de l'Association en tant que vulgarisateur des principaux concepts est central. En 2021, la mission pédagogique de l'Association s'est donc logiquement renforcée, afin de rendre cette nouvelle industrie plus accessible à tous et déconstruire certains préjugés dont peuvent encore faire l'objet les crypto-actifs et les technologies blockchain.

Publication d'articles pédagogiques

Tout au long de l'année 2021, l'Association a publié des articles pédagogiques visant à éduquer ses interlocuteurs et le public sur certaines notions relatives aux crypto-actifs. Au total, l'Association a publié neuf articles pédagogiques :

1 Introduction aux systèmes distribués

- publié le 12 février 2021 ;

Depuis la création du bitcoin et les innovations ultérieures dans le domaine des technologies blockchain, nous assistons à un regain d'intérêt pour les systèmes distribués et les réseaux peer-to-peer. Bien que les réseaux blockchain soient un paradigme relativement nouveau, les fondements sur lesquels ils reposent remontent aux années 1960 avec l'émergence des premiers réseaux informatiques.

Pour comprendre la technologie des blockchains, il est utile d'avoir une connaissance de base du domaine de l'informatique dont elles sont issues, l'informatique distribuée.

Cet article s'attache à classer les réseaux blockchain dans le champ d'étude plus large connu sous le nom de systèmes distribués, et différencie les technologies blockchain des technologies de grands livres numériques.

[Consultez l'article](#)

2 Taxonomie des crypto-actifs sur blockchain - publié le 23 mars 2021 ;

Depuis la création du bitcoin, le secteur des technologies blockchain a vu naître un écosystème de divers actifs, au service d'un large éventail d'applications. Avec autant de jetons destinés à des applications diverses, tant financières que non-financières, une classification fonctionnelle est nécessaire.

En comprenant l'utilité fonctionnelle de ces derniers, nous espérons contribuer à orienter les discussions en cours concernant le traitement juridique des différents types d'actifs.

L'objectif de cet article est de présenter une taxonomie des crypto-actifs existant sur les réseaux blockchain ouverts dans le but d'informer des politiques rationnelles qui tiennent compte de leurs applications fonctionnelles.

[Consulter l'article](#)

3 Impacts et enjeux écologiques des technologies blockchains

- publié le 20 avril 2021 ;

Calculer l'empreinte écologique des blockchains est un exercice compliqué qui nécessite de prendre en compte de nombreuses variables. Cet article n'a pas pour objectif de proposer une quantification de la consommation énergétique des différents réseaux blockchains mais d'analyser les différents impacts des blockchains sur l'écologie de par leur fonctionnement.

[Consulter l'article](#)

4 La LCB-FT à l'épreuve des activités sur crypto-actifs : quels risques pour quelle réglementation ? - publié le 2 juillet 2021 ;

L'innovation des crypto-actifs prise dans un contexte de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme fait l'objet de vives controverses depuis maintenant plus d'une décennie.

Le présent article tend à apporter une analyse objective sur les risques que peuvent faire émerger les crypto-actifs en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que la réglementation appliquée au secteur pour limiter ces risques.

[Consulter l'article](#)

5 Les cas d'usage crypto-blockchain visant à améliorer la transition énergétique - publié le 30 juillet 2021 ;

Depuis plusieurs années, Bitcoin et la plupart des autres crypto-actifs font régulièrement l'objet de controverses concernant leur coût énergétique. Cet article de l'Adan présente succinctement ces différents cas d'usage de la blockchain qui viennent aider à la transition écologique et des projets qui tentent d'optimiser le proof-of-work, sans remettre en cause la consommation énergétique de l'industrie crypto-blockchain.

[Consulter l'article](#)

6 Les protocoles blockchain et leur empreinte énergétique - publié le 29 septembre 2021 ;

Ces dernières années, l'idée selon laquelle les technologies blockchain et les crypto-actifs consomment une quantité excessive d'électricité est au cœur des discussions. La classification proposée par l'Adan présente la consommation énergétique des principaux réseaux blockchain publics en fonction du protocole de consensus sur lequel ils fonctionnent. Cet article était l'occasion de rappeler qu'il est inutile d'établir un constat général sur le sujet et qu'une analyse granulaire, en fonction des caractéristiques technologiques de ces réseaux, est nécessaire.

[Consulter l'article](#)

7 L'avènement de la finance décentralisée (DeFi) : quels cas d'usage ? - publié le 29 octobre 2021 ;

Le présent article tend à définir le concept de finance décentralisée et ses propositions de valeur, ainsi que les principaux cas d'usage existant dans le secteur. In fine, l'objectif de cet article est de démontrer la possibilité qu'offre la DeFi pour accéder aux services financiers traditionnellement proposés par les établissements bancaires et financiers et ce, sans tiers de confiance ainsi que l'adoption croissante dont fait l'objet cet écosystème décentralisé.

[Consulter l'article](#)

8 Les non-fungible tokens (NFT) : la rareté numérique - publié le 15 novembre 2021 ;

Les jetons non fongibles qui ont récemment fait l'objet d'un retentissement remarquable auprès du public, ne se limitent pas simplement au domaine artistique. De nombreux cas d'usage émergent quotidiennement dans le domaine des jeux vidéos, du sport, du luxe, de la musique (et plus encore) afin d'inscrire la preuve de la propriété d'un bien unique dans le registre public des réseaux blockchain – immuables et infalsifiables.

Cet article a pour but d'attirer l'attention sur cette révolution orchestrée par le marché des NFT – révolution plurisectorielle qui inscrit la rareté numérique au cœur de l'innovation dans le secteur des crypto-actifs – et d'expliquer les supports technologiques sous-jacents.

[Consulter l'article](#)

9 Quels sont les risques non-financiers liés à l'essor de la DeFi ? - publié le 10 décembre 2021 ;

Bien que la DeFi présente de multiples nouveaux cas d'usage, ce secteur encore émergent est aussi porteur de nouveaux risques, principalement technologiques. Ainsi, pour mieux comprendre et appréhender cet écosystème composable, il apparaît nécessaire d'appréhender les risques non-financiers qui pèsent sur ce secteur.

Le présent article vise à mettre en lumière – sans exhaustivité – les principaux risques non-financiers qui pèsent sur les utilisateurs de protocoles de finance décentralisée.

[Consulter l'article](#)

Pour renforcer la compréhension de ces notions parfois complexes, l'Association a publié différents concepts pédagogiques permettant d'aller plus loin sur les thématiques abordées dans les différents articles susmentionnés. En 2021, trois concepts clés ont été publiés :

*L'analyse transactionnelle ;
Les mixeurs ;
Les crypto-actifs anonymes ;*

L'ensemble des articles et concepts pédagogiques de l'Adan sont mutualisés au sein de la [page pédagogique](#) disponible sur le site internet de l'Association.

Sujet #4 - Participer à la construction d'un cadre fiscal et comptable adapté pour les particuliers et les professionnels

Tout au long de 2021, l'Adan a préparé le terrain du Projet de Loi de Finance (PLF) 2022 en travaillant des propositions d'amélioration de la fiscalité applicable aux actifs numériques et en les portant auprès des Parlementaires. Le dernier trimestre s'est ainsi révélé particulièrement intense pour l'Association et son Groupe de travail Comptabilité-Fiscalité en vue de promouvoir ses amendements. *In fine*, 3 des 9 propositions de l'Adan ont été adoptées. L'année 2022 visera à reprendre, améliorer et compléter ces recommandations pour le prochain PLF.

Par ailleurs, l'Association est restée active sur les problématiques comptables rencontrées par les praticiens du secteur. En décembre, l'Association échangeait avec l'Autorité des normes comptables (ANC) sur une note comptable rédigé par les acteurs de l'Association spécialisés en la matière pour combler certains vides comptables existant dans l'industrie des crypto-actifs. Ces discussions ouvertes et constructives nous ont permis d'aborder la comptabilisation des fractions de crypto-actifs (<0,01 euros), les forks, l'absence de pièces justificatives pour certaines opérations sur actifs numériques, etc.

03

L'Adan

À propos de l'Adan

Janvier 2022



Fondée en
janvier 2020

+105 membres



10 enquêtes



+100
publications



11 institutions



4 groupes
de travail



2 comités



Le quotidien de l'Association

Pour contribuer aux missions de l'Association, les membres sont intégrés dans nos Groupes de Travail (GT) et Comités. Les GT et Comités sont des réunions en plénière réalisées en distanciel dans lesquelles les membres échangent sur les prochaines missions que l'Association devra accomplir. Lors de ces réunions, les membres de l'Association peuvent apporter leur expertise pour contribuer à la construction de la position de l'Association sur différents sujets thématiques (NFT, DeFi, environnement, LCB-FT, etc.).

En parallèle des GT et Comité, les membres disposent d'un accès au Slack de l'Adan - un espace de discussion

qui leur permet d'échanger entre eux autour de différents sujets d'actualité concernant l'Association elle-même ou le secteur des crypto-actifs. Les channels Slack sont utilisés quotidiennement par les membres de l'Association qui publient quelques milliers de messages par mois et consultent les publications de l'équipe de permanents pour rester informés des différentes évolutions au niveau français et européen dans le secteur des crypto-actifs.

Deux fois par mois, l'exécutif de l'Adan envoie aux membres le récapitulatif de ses actions et ses travaux par email dans le Récap'Adan.

Résumé des travaux

L'année 2021 a été synonyme de productivité pour l'Adan. Les travaux engagés par l'Association se sont grandement diversifiés afin de participer à tous les débats relatifs au développement des actifs numériques, tant au niveau français et qu'au niveau européen.

En 2021, l'Adan a rendu 6 réponses à consultation.

- » L'Association est souvent interpellée par les autorités au niveau national ou européen pour apporter son expertise sur des points techniques spécifiques concernant le secteur des crypto-actifs. Ces réponses à consultation peuvent être tant publiques que restreintes et permettent de favoriser le développement de l'industrie des actifs numériques en apportant un avis pragmatique et fidèle à la vision des membres de l'Association pour les différentes autorités.

En 2021, l'Adan a publié 2 notes de position.

- » Dans ces documents, l'Adan expose de façon officielle ses prises de position sur des cadres législatifs ou réglementaires et soumet ses recommandations et propositions concrètes aux pouvoirs publics en vue d'assurer un encadrement proportionné et adapté des acteurs du secteur.



En 2021, l'Adan a rédigé 29 communiqués de presse et actualités.

- » Ces documents permettent d'informer les membres de l'industrie et nos interlocuteurs sur la position de l'Association concernant des événements en lien avec l'actualité et le secteur des crypto-actifs.

En 2021, l'Adan a publié 4 rapports d'enquête.

- » Ces rapports d'enquête permettent de récolter des données pertinentes pour comprendre l'état des lieux de l'industrie des crypto-actifs sur des points spécifiques, les problématiques auxquelles font face les acteurs et les points d'amélioration à parcourir.

En 2021, l'Adan a publié 11 articles.

- » Ces articles pédagogiques permettent à nos interlocuteurs et lecteurs d'acquérir les notions de base et de comprendre les principaux cas d'usage liés aux crypto-actifs et les technologies blockchains. D'autres articles non-pédagogiques visent à résumer certains événements de l'Association.

Pour faciliter les interactions avec ses membres, l'Adan est organisée autour de 3 canaux de communication internes :

» Récap'Adan :

Le Récap'Adan est destiné exclusivement à nos membres. Se structurant autour d'une section « appel aux membres » et d'un état des lieux des travaux de l'Adan, il offre un panorama complet des travaux finalisés et des futures actions à mener par nos équipes.

En 2021, les Récap'Adan étaient envoyés de manière bi-hebdomadaire. Au total, l'Association a transmis 24 récapitulatifs des missions en cours à l'attention de ses membres.

» slack :

Slack est une plateforme de messagerie collaborative destinée à favoriser les échanges informels entre l'Association et ses membres.

Il se compose de différents canaux de communication : des groupes privés ou publics regroupés en thématiques diverses en lien avec les missions de l'Association et les problématiques touchant l'industrie, mais aussi de canaux généralistes offrant à nos membres la possibilité de discuter sur différents sujets d'actualité.

A date : le Slack comptabilise 523 membres (x2 par rapport à 2020).

Notion :

La création de notre intranet apporte plus d'accessibilité et de lisibilité à nos membres. Toutes les informations relatives à nos travaux, à nos Groupes de travail et Comités ou à nos événements sont présents sur cette unique plateforme.

Parutions et citations dans la presse

Journal du Net :

- » « **Dossier - La France va-t-elle louper le virage des cryptomonnaies et de la blockchain ?** » - dossier publié le 14 janvier 2021.
- » « **Guidance GAFI : un potentiel renforcement des contraintes pour les acteurs de la DeFi** » - article publié le 23 avril 2021.
- » « **Euro numérique – Quels sont ses avantages et ses inconvénients ?** » - interview écrite de Simon Polrot, le 23 mai 2021.
- » « **Le gouvernement ne mesure pas l'urgence d'adopter des mesures favorables en matière de fiscalité des crypto actifs** » - interview écrite de Faustine Fleuret, 19 novembre 2021.
- » Interview donnée pour l'article « **Le gouvernement ne mesure pas l'urgence d'adopter des mesures favorables en matière de fiscalité des crypto actifs** » - publiée le 11 novembre

Le Journal du Coin :

- » « **L'Europe prête à la guerre contre bitcoin et l'anonymat crypto – un bain de sang à venir ?** » - article publié le 26 juillet 2021.
- » « **Nouvelle fiscalité bitcoin et crypto 2022 : à quelle sauce le fisc vous mangera-t-il ?** » - article publié le 10 octobre 2021.

La Tribune :

- » « **Quand les aficionados du bitcoin rêvent d'« un candidat pro-Bitcoin à la présidentielle** » - article publié le 28 août 2021.

Cryptoast :

- » « **Deux ans après la loi PACTE, les PSAN sont toujours en difficulté face aux banques** » - article publié le 7 octobre 2021.

L'Agefi :

- » « **Accès au compte bancaire par les acteurs crypto : les problèmes persistent, selon l'Adan** » - article publié le 6 avril 2021.
- » Interview durant les AM Tech Days sur le thème de « **Innovating together: who is the perfect partner ?** » - publié le 5 octobre

Bitcoin.fr :

- » « **Audition des représentants de l'ADAN par la mission d'information sur la souveraineté numérique** » - article publié le 27 avril 2021.

Coins.fr :

- » « **La tentation de l'abus pour les banques face à la crypto** » - article publié le 11 novembre 2021.
- » « **La régulation MiCA sur les crypto-actifs franchit une étape en Europe** » - article publié le 26 novembre 2021.

Les Echos :

- » « **La France dispose d'un cadre favorable aux cryptoactifs mais les banques restent réticentes** » - article publié le 9 juin 2021.
- » Citation dans l'article « **Binance : la grogne de l'écosystème crypto français face à l'attitude du gouvernement** » - publié le 11 novembre 2021.

21millions :

- » « **Crymosomes X : la crypto s'accorde en genre et en nombre** » - article publié le 3 mars 2021.

L'ADN :

- » « **Une perfect storm propice aux crypto actifs** » - article publié le 1er juillet 2021.

Coindesk :

- » Entretien pour l'article « **Growth in Euro Stablecoins Spurs Dreams of Digital Forex Market** » - publié le 9 juillet 2021.

Investir :

- » Parution de la tribune « **Crypto-actifs et environnement : retirons nos oeillères** » - de Faustine Fleuret, le 17 juillet 2021.

Événements

Événements organisés par l'Adan

Tout au long de l'année 2021 et malgré les multiples vagues durant la crise de la Covid-19, l'Association a organisé une diversité d'événements tant en présentiel et qu'en distanciel : L'objectif principal de ces réunions et de faire entendre la voix de l'industrie dans le débat public et faciliter la compréhension des différents sujets relatifs aux crypto-actifs et aux technologies blockchain.

En 2021, l'Adan a organisé 7 différents événements. Ces événements ont été protéiformes allant de la conférence en ligne, de notre premier événement d'ampleur en présentiel au mois de juillet et de rendez-vous plus informels entre l'équipe de permanents et les membres de l'Association.



Photographie de Pascal Gauthier, CEO de Ledger, lors du discours d'ouverture du Crypto & Finance Forum.



Photographie de Simon Polrot, Directeur des Affaires Européennes de l'Adan et Claire Balva, Directrice Blockchain et Crypto chez KPMG France lors de la table ronde « Etat des lieux des usages, des applications et de l'industrie ».

La première édition du Crypto & Finance Forum

Le 19 juillet 2021, l'Adan organisait la première édition du Crypto & Finance Forum à la Maison de la Mutualité à Paris. Cet événement inédit a permis de décrypter et construire un débat autour des actifs numériques entre les acteurs du monde institutionnel (autorités, décideurs et acteurs de la banque et finance traditionnelle) d'une part, et l'industrie des actifs numériques d'autre part.

Cette première édition a été organisée en partenariat avec Ledger, Paraswap, Coinhouse, iExec, Kaiko, KPMG et Scorechain. Les échanges tenus lors de cette journée ont été couverts par Bsmart, Cryptoast et L'Express.



Les After'Adan

Chaque mois, l'Association organise ses After'Adan réunissant les membres adhérents à l'Association autour d'un verre pour échanger de manière informelle sur différents sujets.

Ces moments conviviaux facilitent les rencontres entre les nouveaux et les anciens membres de l'Association et créent parfois de nouvelles synergies entre certains acteurs.



Photographies des membres de l'Association échangeant autour d'un cocktail lors des after'Adan

Conférences en ligne

Conférence : « DeFi : La France ne doit pas rater le futur de la finance » - Organisée le 18 mars 2021

Le 18 mars, l'Adan organisait une conférence sur le thème de la finance décentralisée. Cet événement est intervenu dans le contexte des travaux en cours autour de la proposition de règlement européen MiCA (*Markets in Crypto-Assets*) qui à cette date, entendait potentiellement encadrer cet écosystème et laissait planer le doute sur la compétitivité future de l'industrie européenne dans le secteur.

Les intervenants de la conférence étaient : Stanislas Barthélémi (Blockchain Partner by KPMG), Sébastien Couture (Directeur de la Communication de l'Adan et animateur du podcast Epicenter), Faustine Fleuret (Directrice Stratégie

et Relations institutionnelles de l'Adan), Fabrice Heuvrard (Expert comptable, commissaire aux comptes et Co-fondateur de Token Strategy Advisor), Xavier Lavayssière (Chargé d'enseignement à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Fondateur de l'ECAN) et Simon Polrot (Président de l'Adan).

Conférence : « Stablecoins : Transformation numérique de la monnaie ? » - Organisée le 23 avril 2021

Le 23 avril, l'Adan a organisé une conférence en collaboration avec LaBChain sur le thème des stablecoins et sur la question de la transformation numérique de la monnaie. Les stablecoins, crypto-actifs de valeur stable qui pallient la volatilité des actifs plus connus tels le bitcoin, présentent une diversité d'enjeux tant pour les acteurs privés de l'industrie des crypto-actifs que pour les acteurs publics qui considèrent ces stablecoins comme un enjeu de souveraineté monétaire.

De nombreux intervenants se sont succédés lors de cette conférence, dans l'ordre d'intervention : Faustine Fleuret (Directrice Stratégie et relations institutionnelles, Adan), Bernard Stede (Chef de projet Blockchain & Cryptoactifs, CDC), Sébastien Couture (Directeur Communication, Adan), Mounir Benchemled (Fondateur, ParaSwap), Xavier Lavayssière (ECAN, Paris 1), Pierre Person (Député de Paris), Nadia Filali (Directrice du Programme Blockchain & Cryptoactifs, CDC, et Pilote du consortium LaBChain), Olivier Ou Ramdane (Co-fondateur, Lugh), Christian Pfister (Direction Générale de la Stabilité financière et des Opérations, Banque de France), Grégory Raymond (Journaliste, Capital – Newsletter 21 Millions), et Roxane Faure (Chef de projet Blockchain, Département de la Transformation Numérique, CDC).

Conférence: « Le secteur français des actifs numériques en 2020 » - Organisée le 2 juin 2021

Le 2 juin, l'Adan a organisé une conférence en ligne sur le secteur des actifs numériques en 2020. Cet événement permettait d'analyser et de retranscrire les données de notre dernier rapport d'enquête sur l'état des lieux et les perspectives de développement de l'industrie des crypto-actifs et des technologies blockchain.

Les intervenants à cette conférence étaient Faustine Fleuret (Présidente et directrice générale, Adan), Jules Dubourg (Responsable administratif et financier, Adan) et Hugo Bordet (Responsable des affaires réglementaires, Adan).

Réunion de rentrée de l'Association

Le 16 septembre 2021, l'Association organisait sa réunion de rentrée à l'Espace Saint-Martin à Paris.

Lors de cette réunion de rentrée, l'équipe de permanents et les membres adhérents se sont réunis afin d'échanger et valider ensemble la feuille de route et les priorités de l'industrie crypto pour la fin 2021 et l'année 2022. A l'issue de cette réunion de rentrée, trois principaux piliers ont été retenus pour l'année 2021-2022 :

- » Ancrer nos problématiques dans le paysage politique français 2022 ;
- » Renforcer la compétitivité de l'industrie française ;
- » Créer un environnement européen favorable pour les crypto-actifs.



Photographie de Faustine Fleuret présentant les objectifs de l'Association lors de la rentrée de l'Adan

Crypto: what is at stake?

Événement co-organisé par France Fintech et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

Le mercredi 3 novembre 2021 à Bercy, à l'occasion du passage en France de Changpeng Zhao, Président et Directeur général de Binance, la plateforme d'échange Binance a annoncé le lancement en France d'Objectif Lune devant l'industrie française des actifs numériques. Cette annonce démontre à nouveau le fort potentiel des crypto-actifs pour l'économie.

Lors de cet événement, Faustine Fleuret, Présidente et Directrice générale de l'Adan, a ainsi présenté le dynamisme et les perspectives de l'industrie française et défendu la nécessité d'un traitement équitable entre les acteurs soumis à la réglementation française dans le cadre d'un échange avec Oliver Yates (PDG de APLO, ex-Sheeldmarkets) et Sarah-Diane Eck (fondatrice de Lum Network).

Participations / invitations

L'Adan a aussi pris part à une série d'événements organisés par nos interlocuteurs. *Les compétences de l'Adan ont été sollicitées près de 50 fois lors de l'année 2021.*

Mois de janvier 2021

Lors d'un webinaire organisé par le cabinet ORWL Avocats, nous avons partagé notre analyse des impacts de l'ordonnance du 9 décembre 2020 qui étend le champ de l'enregistrement obligatoire à de nouveaux prestataires.

- » L'Adan a été conviée par l'IRT SystemX afin de dresser un panorama exhaustif des innovations portées par les crypto-actifs et des enjeux pour l'industrie.
- » Lors de la première réunion 2021 du Think Tank LaBChain, nous avons présenté les travaux menés par l'Adan avec ses membres, les associations de la place de Paris et l'INATBA depuis la parution des propositions de règlement MiCA et régime pilote de la Commission européenne, et présenté les recommandations

que nous avons portées dans ces différentes instances. La réponse de l'Adan à la consultation de la Commission s'est nourrie utilement de ces échanges nombreux et constructifs.

Mois de février 2021

Le Séminaire interne « The road towards Blockchain-based Digital Assets » du 9 février organisé par Orange. Durant cette intervention, il a été question d'offrir aux participants une introduction structurelle des marchés de crypto-actifs, et des innovations les plus impactantes telles la DeFi, les NFTs, les DAOs et les stablecoins.

- » La Keynote introductive « Crypto-Assets, embarquez dans ces nouveaux véhicules ! » organisé par Finance Innovation le 25 février. Elle nous a permis de partager notre analyse des actifs numériques et de leurs cas d'usages.
- » Le Colloque « Blockchain Technology & Value Chain Performance » par Audencia Business School, College de Paris Scientific Council,

Smart-Chain and the French International Actuarial Diffusion du 2 mars. De nombreux thèmes ont été couverts durant les deux heures de table-ronde : l'attrait grandissant des institutionnels pour le bitcoin, les questions autour de son utilisation prospective comme moyen de paiement, les différentes approches entre l'UE et les États-Unis autour des stablecoins et des monnaies numériques de Banque centrale (MNBC), la finance décentralisée, la réglementation européenne (MiCA et régime pilote).

Mois de mars 2021

- » Intervention de Simon Polrot à l'émission Smart Tech du 24 mars 2021 traitant de la tendance NFT sur la chaîne télévisuelle B Smart ;
- » Tribune de Faustine Fleuret « Crymosomes X : la crypto s'accorde en genre et en nombre » dans la Newsletter 21 Millions ;
- » Intervention de Simon Polrot au Wébinaire « Cryptomonnaies » de l'Institut des Actuaire.

Mois d'avril 2021

- » Intervention de Simon Polrot aux Rencontres Digitales 2021 de France Payments Forum sur les « crypto-paiements » le 8 avril
- » Intervention de Sébastien Couture dans l'émission Smart Tech du 14 avril 2021 traitant de la numérisation des crypto-actifs sur la chaîne BSmart ;

Mois de mai 2021

- » Interview dans l'émission « Le Journal de l'Économie » de Radio Classique le 20 mai 2021 ;
- » Participation à l'émission : « Smart Tech » sur BSmart le 25 mai 2021 ;
- » Entretien avec le média Cointribune : « ADAN : Les porte-parole de la blockchain en France » le 26 mai 2021 ;
- » Intervention à la conférence en ligne : « Crypto: more mainstream, more regulated? » organisée par Ubble le 31 mai 2021.

Mois de juin 2021

- » Conférence « Le secteur français des actifs numériques en 2020 » organisée par l'Adan le 2 juin 2021 ;
- » Conférence « Crypto-assets Seminar Panel II: What will become a standard? » organisée par l'antenne à New-York de la Banque de France le 15 juin 2021 ;
- » Parution de l'épisode « Régulation crypto et blockchain ; où en est-on en Europe ? » du podcast de Cryptoast le 13 juin 2021 ;
- » Colloque « Blockchain technology and Éducation » organisé par le Collège de Paris et Ascencia Business School le 25 juin 2021 ;

Mois de juillet 2021

- » Intervention au dîner-débat sur la cyber-sécurité organisée par le Club Innovation et transformation numérique le mercredi 7 juillet ;

- » Organisation de la première édition du « Crypto Finance Forum » par l'Adan le 19 juillet (voir nos publications ci-dessus) ;
- » Organisation de la conférence « French Track / Future of France » sur la matinée du 20 juillet dans le cadre de l'EthCC

Mois d'août 2021

- » Intervention à la conférence « Surfin' Bitcoin 21 » le 26 août ;
- » Invitation à l'émission « Smart Patrimoine » diffusée par B SMART le 1er septembre pour présenter l'industrie française des crypto-actifs ;
- » Participation à la Conférence de l'Université d'été de l'ANACOFI sur le thème « Investir Autrement – Crypto Actifs; Financement Participatif, Bien divers – Solutions légales et arnaques à éviter », le 1er septembre.

Mois de septembre 2021

- » Participation à « Université d'été ANACOFI » le 1er septembre sur le thème de l'investissement alternative ;
- » Intervention à la conférence « Money2020 » le 22 septembre sur le sujet de la finance décentralisée ;
- » Participation aux « Assises des Technologies Financières » le 30 septembre sur le sujet de la souveraineté économique ;
- » Participation au colloque « Diaspora Business Meeting » le 1er octobre sur le thème des solutions bancaires émergentes.

Mois d'octobre 2021

- » Participation à la Nuit du Droit lors de la table ronde « Crypto-actifs : comment allier innovation et régulation ? » le 4 octobre ;
- » Intervention lors du webinar organisé par ACSEL « Règlement

MICA : vers un marché européen harmonisé pour les prestataires d'actifs numériques ? » le 5 octobre ;

- » Participation à l'émission « Cryptos : quelle réglementation européenne ? » diffusée par BSMART le 06 octobre ;
- » Intervention au Forum Fintech ACPR-AMF durant la table ronde « Les crypto-actifs au défis de la régulation européenne » le 11 octobre ;
- » Participation au webinar « La dynamique réglementaire de la crypto économie » par Blockchain@HEC le 14 octobre ;
- » Participation à la conférence Fintech R:evolution le 15 octobre ;
- » Intervention au dîner-débat sur la transformation numérique des transactions du Club Innovation et Transformation numérique, présidé par Monsieur le Député Éric Bothorel et Madame la Députée Virginie Duby-Muller, le 17 octobre ;

- » Intervention au webinar « Discovery Tour in Paris » organisé par ChooseParisRegion le 27 octobre ;

Mois de novembre 2021

- » Participation au face à face « Parlons Cash » organisé par le Medef avec le premier Sous-Gouverneur de la Banque de France à la REF numérique 2021 le 18 novembre ;
- » Intervention à la table ronde du LabEx Refi « Les nouveaux enjeux de la régulation financière » à la Sorbonne le 19 novembre ;
- » Intervention au Colloque « Monnaies digitales souveraines » du Centre des Professions Financières le 23 novembre ;
- » Participation au Sommet BFM Patrimoine le 25 novembre pour présenter comment les crypto-actifs repoussent les frontières du monde des placements.

Mois de décembre 2021

- » Participation au Séminaire de directions générales de l'OCBF aux salons de l'Aéro-Club de France le 1er décembre ;
- » Intervention à la conférence Trustech « Digital Money &

Crypto finance: ready to rise? » le 2 décembre ;

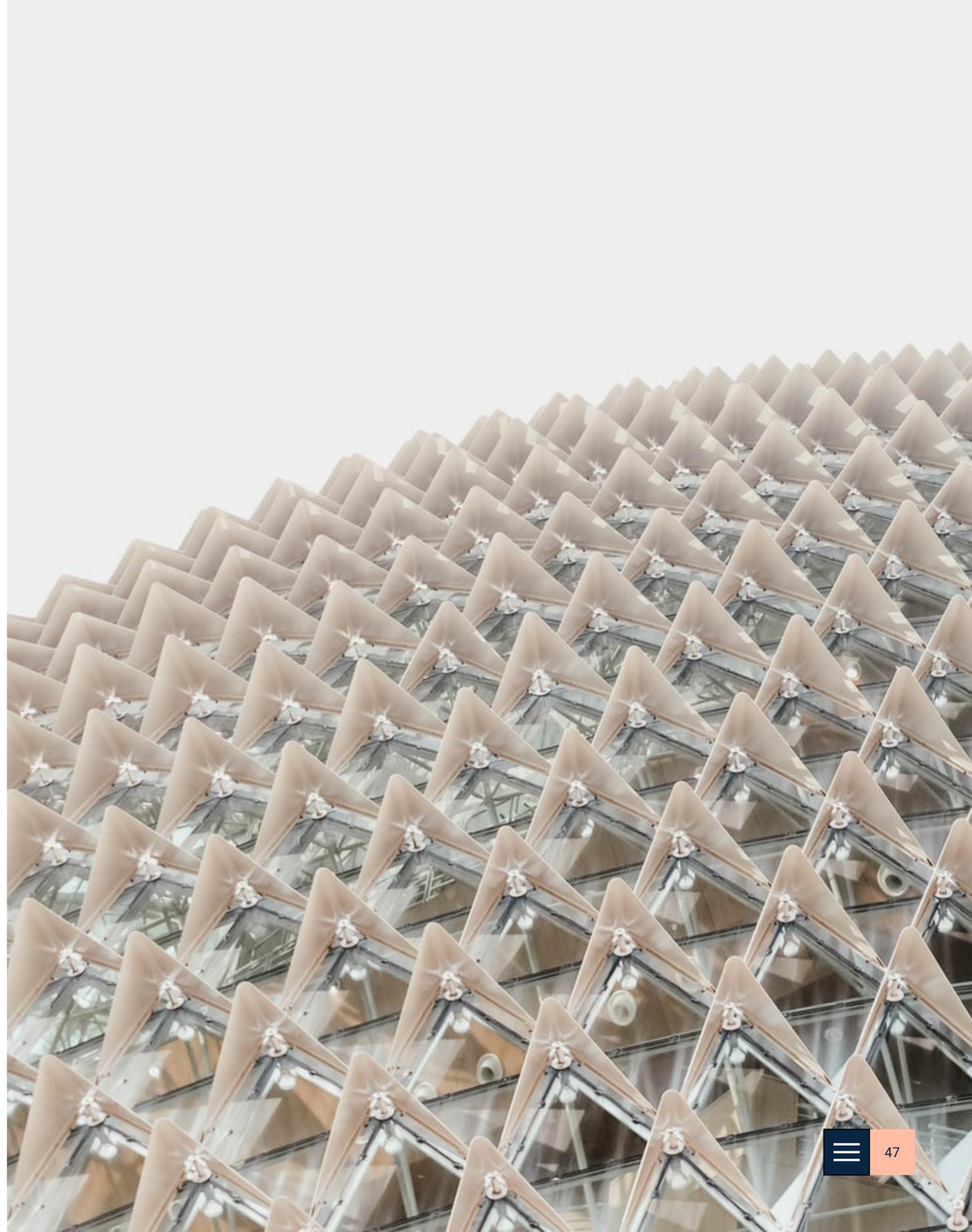
- » Présentation lors de l'EUCI-COALA Workshop « What can we expect from the upcoming EU French presidency? » le 3 décembre ;
- » Participation à la conférence « Final Event » organisée par B-hub Blockchain for Europe le 9 décembre ;
- » Intervention à la conférence « État de l'art de la réglementation du marché, quels enjeux et quel avenir pour les acteurs de l'écosystème ? » dans le cadre des cycles dirigeants CREF&VMPP organisés par l'Ifcam (Université du Groupe Crédit Agricole) le 9 décembre.

Communication

Canaux

L'Association est active et communique sur différents réseaux sociaux. L'Association publie quotidiennement des actualités sur LinkedIn et Twitter, sur son site internet ou lors de l'envoi de sa newsletter mensuelle.

En parallèle, l'Association effectue des communications exclusives à l'attention de ses membres via ses canaux internes : l'intranet de l'Adan, l'utilisation d'une application de messagerie et enfin l'envoi hebdomadaire du Récap'Adan.



4 canaux de communication externes :



Site Internet :

Articles publiés sur notre site internet : **80**

Visites mensuelles sur notre site internet :

14 500



Twitter :

Sur l'année 2021:
2 185 abonnés

À date : **5 685** abonnés

En 2021 nos tweets ont été vus **1 000 000** fois



LinkedIn :

Sur l'année 2021 :
+ 1 500 abonnés

À date : **4 272** abonnés

En 2021 nos LinkedIn ont été vus **35 000** fois



newsletter :

La newsletter de l'Adan est publiée chaque mois sur le site interne de l'Association et est envoyée personnellement à toutes les personnes directement inscrites à la newsletter.

Rédigée en français et en anglais, la Newsletter de l'Adan synthétise les travaux menés par l'Association et les actualités de ses membres. Les principales informations disponibles dans ces Newsletters portent sur les actualités nationales et européennes relatives à l'industrie des crypto-actifs, nos dernières publications sur notre site internet, le récapitulatif de nos rencontres institutionnelles et politiques et notre participation à certains événements. À date, notre newsletter est lue mensuellement par plus de 3 000 lecteurs.

En 2021, 1879 personnes étaient inscrites à notre newsletter.

Newsletter publiées :

- » Actualités du mois de février, publié le 8 février 2021
- » Actualités du mois de mars, publié le 9 mars 2021
- » Actualités du mois d'avril, publié le 9 avril 2021
- » Actualités du mois de mai, publié le 10 mai 2021
- » Actualités du mois de juin, publié le 7 juin 2021
- » Actualités du mois de juillet, publié le 6 juillet 2021
- » Actualités du mois d'août, publié le 30 juillet 2021
- » Actualités du mois de septembre, publié le 3 septembre 2021
- » Actualités du mois d'octobre, publié le 12 octobre 2021
- » Actualités du mois de novembre, publié le 8 novembre 2021
- » Actualités du mois de décembre, publié le 6 décembre 2021
- » Newsletter de fin d'année 2021, publié le 22 décembre 2021



Équipe

Lors de l'année 2021, l'équipe de l'Association a su se renforcer et se renouveler pour accompagner les acteurs de l'écosystème crypto-blockchain en France et en Europe et porter leurs revendications devant les autorités publiques et acteurs institutionnels.

En mars, l'Association a ainsi accueilli Jules Dubourg – Responsable Administratif et Financier – afin de se structurer davantage et assurer au mieux l'onboarding et l'accompagnement des membres de l'Association pour son fonctionnement interne.

Puis, l'Association a accueilli Hugo Bordet – Responsable des Affaires Règlementaires - pour renforcer ses missions de fond dans la construction du cadre réglementaire applicable aux crypto-actifs en France et en Europe.

Avant le 6 mai 2021 (date de l'élection de la nouvelle Présidence de l'Adan), l'Association était ainsi constituée de 5 permanents :

Simon POLROT, Président et Directeur général

Faustine FLEURET, Directrice Stratégie et relations institutionnelles

Sébastien COUTURE, Directeur de la Communication

Jules DUBOURG, Responsable Administratif et Financier

Hugo BORDET, Responsable des Affaires Règlementaires

Le Conseil d'Administration de l'Association était quant à lui constitué des représentants d'entreprises de l'industrie française des actifs numériques les plus historiques :

- » **François-Xavier Thoorens** - Ark
- » **Alexandre Stachtchenko** - Blockchain Partner
- » **Nicolas Louvet** - Coinhouse
- » **Gilles Fedak** - iExec
- » **Ambre Soubiran** - Kaiko
- » **Eric Larchevêque** - Ledger
- » **Hugo Renaudin** - LGO
- » **Hadrien Zerah** - Nomadic Labs
- » **Charlie Meraud** - Woorton
- » **Ken Timsit** - Consensys

Les élections à la Présidence et au Conseil d'Administration de l'Association se sont déroulées le 6 mai 2021. Avec 5 candidats, ces élections démontrent l'intérêt pour l'industrie des actifs numériques en France et l'activisme des acteurs qui la composent.

Après deux tours auxquels les membres actifs de l'Association ont pu se prononcer, Faustine Fleuret a été élue Présidente et nommée Directrice Générale de l'Association. Le Conseil s'est quant à lui renouvelé – conformément au souhait de l'ensemble des parties prenantes à l'Association :

- » **Alexandre Stachtchenko** - Blockchain Partner by KPMG
- » **Fabrice Heuvrard** - Cabinet Heuvrard
- » **Nicolas Louvet** - Coinhouse
- » **Ambre Soubiran** - Kaiko
- » **Amandine Doat** - Ledger
- » **Hadrien Zerah** - Nomadic Labs
- » **David Roche** - Aramis Law
- » **Faustine Fleuret** - Adan

Au-delà du Conseil, l'équipe interne de l'Association s'est aussi renouvelée au cours de l'année. L'Association a notamment accueilli Mélodie Ambroise en tant que prestataire externe, afin de renforcer son action stratégique vis-à-vis de la sphère politique et institutionnelle.

L'Association repose désormais sur 5 personnes mais s'organise différemment :



Faustine FLEURET
Présidente
et Directrice Générale



Simon POLROT
Directeur des Affaires
Européennes



Mélodie AMBROISE
Directrice Stratégie
et Relations
Institutionnelles



Hugo BORDET
Responsable
des Affaires
Règlementaires



Jules DUBOURG
Responsable
Administratif
et Financier

Comités et groupes de travail

Comités et GT internes

De janvier 2021 à septembre, l'Adan a organisé 39 Groupes de travail et 19 Comités.

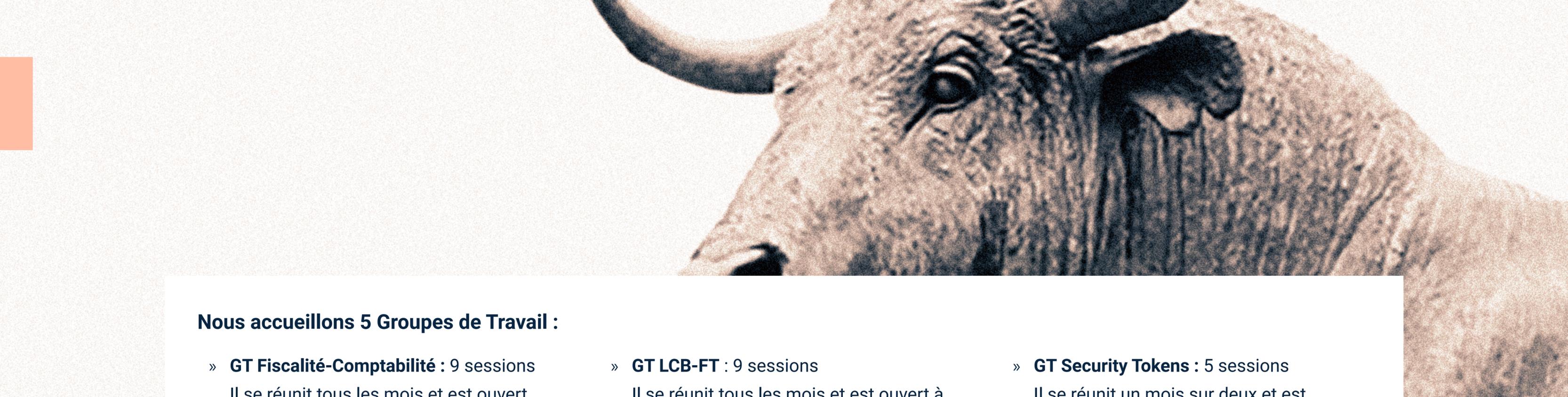
En plus des participations aux Groupes de travail et Comités d'autres instances, l'Association fédère ses membres, partenaires et les autorités autour de réunions plénières en Comités et Groupes de travail :

L'Adan anime ainsi 2 Comités :

- » **Comité PSAN** : 11 sessions
Présidé par Nicolas Louvet (PDG, Coinhouse et Coinhouse Custody Services) et composé de 47 membres actifs, il se réunit mensuellement et est réservé aux PSAN enregistrés ou en cours d'enregistrement. Ayant pour but de favoriser une meilleure compréhension des problématiques liées au statut de PSAN, il a permis de constituer une documentation utile aux acteurs de l'industrie : Clarifier et expliquer les différentes évolutions du régime PSAN en France et émettre un guide méthodologique LCB-FT à l'attention des PSAN pour la constitution de leur dossier pour une demande d'enregistrement.

» **Comité Juridique** : 8 sessions

Présidé par David Roche et composé de 54 membres actifs, il se réunit mensuellement et est réservé aux cabinets d'avocats membres de l'Adan. Ouvert à tous nos membres, plusieurs sujets orientés vers la réglementation européenne y sont traités. Il a permis de la réflexion, la rédaction et la diffusion de multiples travaux comme la rédaction d'une note d'analyse concernant les incertitudes relatives au statut PSAN, notamment le cumul avec d'autres autorisations ou la qualification de certains services. Cette note fut utilisée comme base lors d'un échange organisé avec la Direction des Affaires Juridiques de l'Autorité des Marchés Financiers.



Nous accueillons 5 Groupes de Travail :

» **GT Fiscalité-Comptabilité** : 9 sessions

Il se réunit tous les mois et est ouvert à tous nos membres. Ce groupe de travail a pour spécificité de traiter les problématiques fiscales et comptables que rencontrent des acteurs économiques français. Il a été à l'origine des propositions d'amélioration 2021 pour la fiscalité des actifs numériques qui furent portées au moment du Projet de Loi de Finance pour 2022.

» **GT LCB-FT** : 9 sessions

Il se réunit tous les mois et est ouvert à tous nos membres. Né de la fusion avec le GT Relations banques, il a pour projet de permettre un strict suivi des questions liées à la lutte contre le blanchiment et au financement du terrorisme. En 2020, le GT LCB-FT a notamment contribué à la rédaction d'une réponse à la consultation de la Commission européenne sur la publication de son paquet LCB-FT le 20 juillet 2021, ainsi qu'à une note de position sur la mise à jour des lignes directrices du GAFI sur les virtual assets et virtual assets service providers.

» **GT Security Tokens** : 5 sessions

Il se réunit un mois sur deux et est ouvert à tous nos membres. Les sujets mentionnés gravitent autour des questionnements qui incombent aux Security Tokens. Ce groupe de travail a ainsi milité pour la mise en place d'un régime pilote pour les infrastructures de marchés dites « DLT » qui soit accessible aux nouveaux entrants – dont le potentiel d'innovation est fondamental -, plus flexible, et qui garantisse la neutralité technologique en n'excluant ni l'usage de réseaux publics ni celui des stablecoins.

» **GT Stablecoins** : 4 sessions

Il se réunit un mois sur deux et est ouvert à tous nos membres. Il a pour objectif de faire avancer la réglementation liée au Stablecoin et est le lieu privilégié des échanges à ce sujet. Il nous a permis de porter notre voix auprès de la Banque Centrale européenne au moment du lancement de sa phase d'investigation sur l'émission d'un euro numérique.

Lors de la rentrée de septembre 2021 et en raison de la volonté d'adapter le fonctionnement interne de l'Association au regard de l'évolution des thématiques appréhendées par les membres, l'Association a procédé à une refonte générale de ses Comités et Groupes de Travail en novembre 2021.

Organisation, fonctionnement et mandats des Comités et des groupes de travail de l'Adan en 2021

À la suite de cette refonte, les débats en interne au sein de l'Association ont été désormais organisés autour de deux Comités et quatre Groupes de Travail :

Avant la refonte des Comités et GT

- » Comité Juridique et Fiscal
- » GT Affaires Européennes
- » GT Fiscalité-Comptabilité
- » GT LCB-FT
- » GT Prospective
- » GT Security Tokens
- » GT Stablecoins

Après la refonte des Comités et GT

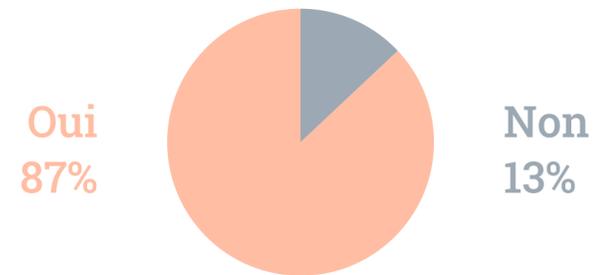
- » Comité Juridique et Fiscal
- » Comité PSAN / Futurs CASP
- » GT Fiscalité-Comptabilité
- » GT Enjeux européens et internationaux
- » GT Rayonnement et Attractivité
- » GT Finance

e.g mission PSAN en cours d'enregistrement ; mission accès aux comptes ; mission publicité ; ect.

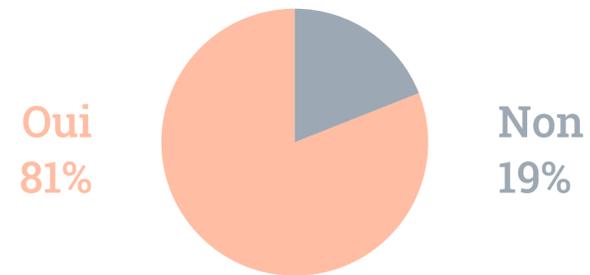
e.g mission AML package ; mission MiCA - DeFI ; mission MiCA - Stablecoins ; mission régime pilote ; ect.

e.g mission : propositions concrètes pour les élections présidentielles ; stratégie politique, ect.

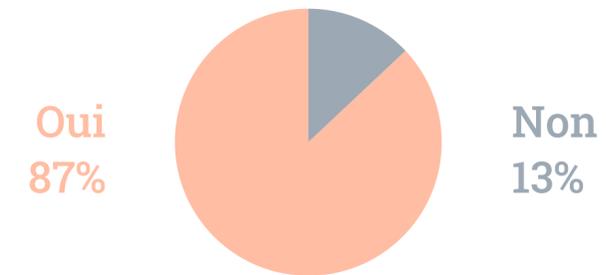
D'une manière générale, les membres de l'Association sont satisfaits de la pertinence des sujets traités en réunion plénière et du rôle de ces discussion en interne pour l'accomplissement des missions générales de l'Adan.



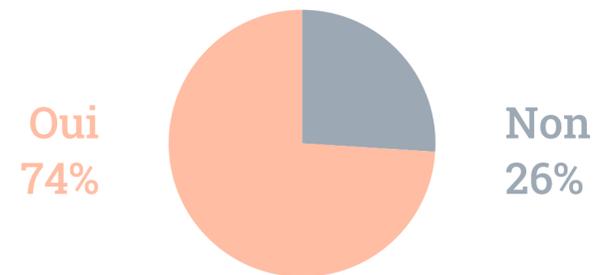
Pertinences des sujets traités durant les Comits/GT



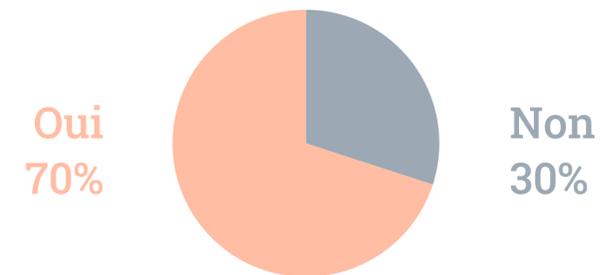
Souhait de participer davantage aux réunions



Prise de connaissance des ordres du jour en amont des réunions



Consultation des comptes-rendus en aval des réunions



Utilité de recevoir les ODJ et les CR par mail

Sondage réalisé auprès de 25 membres de l'Association lors de la réunion de rentrée de l'Adan.

Participations aux Comités et GT d'autres instances

L'Adan participe à 9 Comités et GT d'autres instances :

Direction générale du Trésor - GT Actifs numériques

Direction Générale du Trésor - Relations banques

Forum Fintech AMF-ACPR - Comité d'organisation

Forum Fintech AMF-ACPR - GT Accès aux compte crypto

Forum Fintech AMF-ACPR - GT LCBFT Crypto

Paris EUROPLACE - GT Finance numérique

Paris EUROPLACE - GT ad hoc MiCA

SISSE - GT Blockchain

Haut Comité Juridique de Place - GT Titres financiers numériques

Comités périodiques avec les autorités

L'Adan a monté 3 Comités
périodiques avec les autorités :

**Comité ADAN-ACPR
Fintech-Innovation :**
2 sessions

Comité ADAN-DGT :
3 sessions

Comité ADAN-AMF FIC :
4 sessions



Adhérents

Les membres fondateurs

Au 1er janvier 2022, l'Adan comptabilise 105 membres dont les activités peuvent considérablement varier: prestataires de services sur actifs numériques (PSAN), cabinets d'avocats et de conseils spécialisés dans les crypto-actifs, protocoles de finance décentralisée, projets spécialisés dans les NFT, etc. Depuis le 1er janvier nous avons réuni 58 membres supplémentaires, faisant passer le total de nos membres à 163 (juin 2022).

Nos membres sont divisés en trois différents statuts : membres actifs (dont l'activité principale est portée sur les actifs numériques) , membres associés (dont

l'activité principale n'est pas portée sur les actifs numériques - observateurs) et partenaires (organismes institutionnels). Chaque candidature formulée par un acteur fait l'objet d'une évaluation et d'une approbation (ou refus) de notre conseil d'administration.

Retrouvez notre formulaire d'adhésion :
<https://adan.eu/adherer>

Premier Conseil d'Administration **11 membres fondateurs :**

- » Ark
- » Blockchain Partner
- » Coinhouse
- » Coinhouse Custody Services
- » ConsenSys
- » iExec
- » Kaiko
- » Ledger
- » LGO
- » Nomadic Labs
- » Woorton

Liste des membres de l'Adan

À la fin du mois de juin 2022,
nous représentons 163 membres :

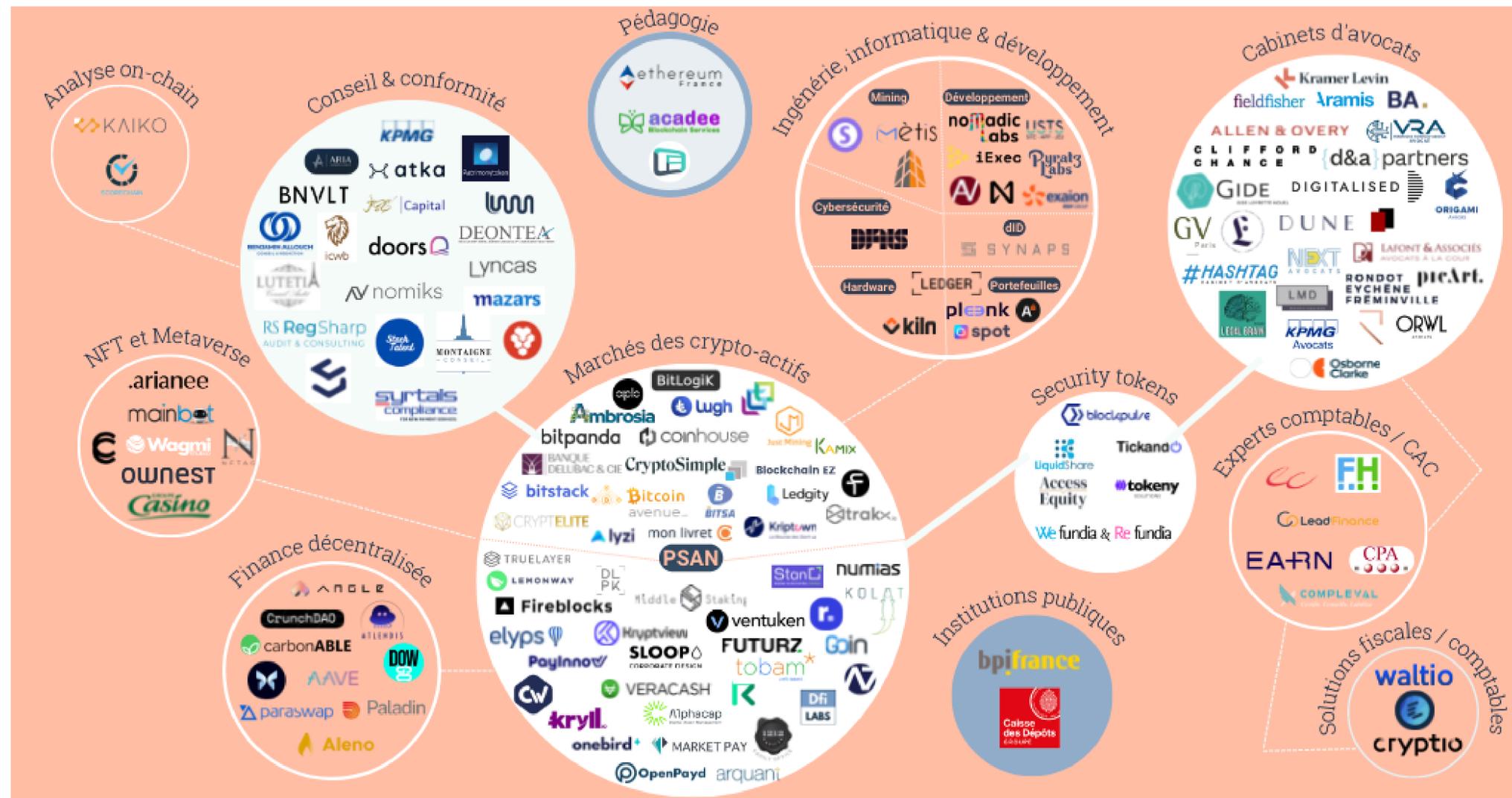
- » 1212Capital
- » Aave
- » ALENO
- » Allen & Overy LLP
- » ALPHA-7
- » Alphacap Digital Asset Management
- » Ambrosia
- » Angle Money
- » Aplo
- » Aramis Law
- » Aria Compliance Consulting
- » Arianee
- » Association Ethereum France
- » Atka
- » Atlendis Labs
- » Avicenne Agency
- » Banque Delubac & Cie
- » Bastao
- » Beaubourg Avocats
- » BigBlock Datacenter
- » Bitcoin Avenue
- » BitLogik
- » Bitpanda
- » BitSA
- » Bitstack
- » Blockchain EZ
- » Blockpulse
- » BNFLT
- » Bpifrance
- » C.P.A. SAS
- » C4W Management
- » Cabinet Fabrice Heuvrard
- » Cabinet Rondeau-Abouly
- » Caisse des Dépôts et Consignations
- » Carbonable Tech
- » Caredda concept
- » Cédric Pavao
- » Clifford Chance
- » Coinhouse
- » Colead Finance
- » Compleval
- » ComptaCrypto
- » CryptElite
- » Cryptio
- » CryptoSimple
- » CV Expert
- » D&A Partner
- » DATACRUNCH SAS
- » Deontea Limited

- » DFi Labs
- » Dfns
- » Diabolo.io
- » Digital Service
- » Digitalised
- » DLA Piper
- » DLPK
- » Doors3 | Web3.0 Consulting
- » Dowgo
- » Dune
- » EARN – CryptoLegal Experts
- » ELYPS
- » Exaion
- » Fieldfisher LLP
- » Fireblocks
- » Fiscal Online
- » Florence Houisse
- » Flowdesk
- » Futurz
- » G&T Equity
- » Gide, Loyrette, Nouel
- » GOAT
- » Goin Invest
- » Groupe Casino
- » GV Paris Avocats
- » Halt Avocats
- » Hashtag Avocats
- » Hyperweb SAS
- » iExec
- » IM-FINANCE
- » JARVIX
- » JSECapital
- » Just Mining
- » Kaiko
- » Kilt
- » KPMG S.A.
- » Kramer Levin LLP
- » Kriptown
- » Kryll
- » Kryptview
- » L.co
- » Lafont & Associés
- » Ledger
- » Ledgity
- » Legal Brain Avocats
- » Lemonway
- » LGO Europe SAS
- » LIQUIDSHARE
- » LMD Avocats
- » Lugh
- » Lutetia Conseil Audit
- » LWM Law
- » Lyncas
- » Lyzi
- » M+
- » MAINBOT
- » Market Pay
- » MAZARS SAS
- » Mètis
- » MIDDLE STAKING
- » Mithras Labs Paladin
- » Mon Livret C
- » Montaigne Conseil
- » Moonce
- » Morpho Labs
- » MS CONSEIL
- » NEAR Foundation
- » NEXT avocats
- » Niftag

- » Nomadic Labs
- » Nomiks
- » Numias France
- » Onebird+
- » OpenPayd
- » Origami Avocats
- » ORWL Avocats
- » Osborne Clarke SELAS
- » Ownest
- » Paraswap
- » Pascaline MELINON Avocat
- » PayInnov
- » PICART
- » PyraTzLabs
- » RegSharp
- » Request Network
- » Retreeb
- » Revo Avocats
- » Rondot Eychene Freminville
- » Sarah Compani
- » Scaglia Avocat
- » Scorechain
- » Sesterce
- » Shadowy Super Coders
- » Sloop communication
- » Spot
- » Stack Talent
- » Stacktical SAS
- » Stan
- » Starton
- » Synps
- » SYRTALS-COMPLIANCE
- » TICKANDO
- » TOBAM
- » Tokeny
- » Trakx
- » Truelayer
- » USTS
- » Valuechain
- » Ventuken
- » VeraCash
- » Wagmi Studio
- » Waltio
- » We Fundia
- » Zero Knowledge

Radar de l'Adan

État des lieux de membres de l'association





 **ADAN**

adan.eu 